

Guide d'accompagnement de la demande de soutien financier

Programme
Montréal inclusive
2021-2024





Table des matières

1. Contexte	1
2. Visée du programme.....	2
3. Approche d'intervention	3
4. Objectifs de l'appel à projets	3
5. Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ads+)	4
6. Critères d'admissibilité	5
7. Modalités de financement.....	8
8. Critères d'analyse	9
9. Reddition de comptes	11
10. Suivi et évaluation.....	11
11. Soumission d'une demande	11
12. Offre de soutien et d'accompagnement.....	13
13. Information.....	14
14. Boîte à outils.....	14

1. Contexte

Depuis l'octroi du statut de métropole en 2017, la Ville joue un rôle croissant en matière d'inclusion des personnes immigrantes et des personnes racisées sur son territoire. Plus que jamais, la métropole désire agir en complémentarité avec ses partenaires et développer des projets permettant la participation pleine et entière de toutes les Montréalaises et Montréalais par la mise en place de milieux plus inclusifs.

Depuis 2018, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) déploie le programme de subventions *Montréal inclusive* pour propulser des projets ayant une portée sociale importante, tant auprès des membres de la société d'accueil que des personnes immigrantes.

Alors que le programme des Territoires d'inclusion prioritaires, dont l'appel à projets est lancé simultanément, soutient l'action locale dans 8 arrondissements où résident 62 % des nouveaux arrivants, le programme de subventions *Montréal inclusive* soutient principalement des projets qui ont une envergure métropolitaine.

De plus, *Montréal inclusive* accorde une place importante aux projets conçus et déployés dans un esprit appelé « par et pour », soit les projets portés par des organismes qui sont composés par des personnes immigrantes et/ou racisées, ou qui impliquent ces groupes de manière effective dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets.

L'édition 2021-2024 du programme *Montréal inclusive* renforce donc un objectif spécifique de lutte contre le racisme et la discrimination.

Dans le cadre de l'entente triennale 2021-2024 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Montréal, le BINAM, bureau du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, sollicite la participation des organismes communautaires pour la mise en œuvre de projets qui répondent aux objectifs du Programme *Montréal inclusive*. Ce programme de subventions est cohérent avec le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du MIFI qui balise l'entente.

Forts de ses apprentissages passés, notamment à travers le processus d'évaluation indépendant du programme, le BINAM souhaite offrir, avec ce guide d'accompagnement, un soutien agile, clair et adapté aux organismes communautaires souhaitant déposer un projet dans le cadre de l'appel à projets 2021-2024.

Selon le [Baromètre Écho 2020 de la Ville de Montréal sur l'inclusion des personnes immigrantes. Regard intersectionnel \(ADS+\) des priorités et des besoins liés aux compétences municipales](#), dévoilé en avril 2021, 63% des personnes immigrantes et racisées affirment avoir vécu de la discrimination en raison de leur appartenance ethnique ou nationale ou leur langue ou accent.

2. Visée du programme

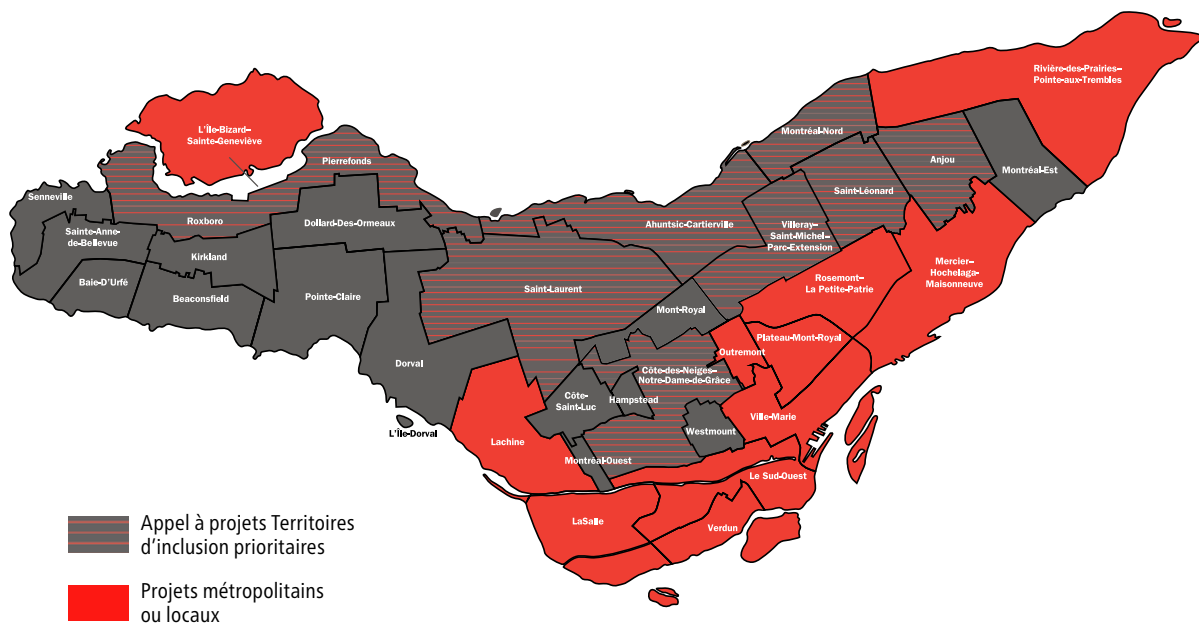
L'appel à projets du programme de subventions Montréal Inclusive comporte un budget global de 2 000 000 \$. Ce programme s'adresse aux organismes montréalais à but non lucratif qui œuvrent à l'édification d'une ville accueillante, intégrante et inclusive. Avec une portée métropolitaine, ce programme vise à appuyer principalement des projets déployés sur plus d'un arrondissement.

Objectif ultime du programme Montréal inclusive : En comptant sur la participation active de la société d'accueil à Montréal, les personnes immigrantes et racisées sont pleinement incluses dans les milieux de vie et de travail.

Les projets déposés par les organismes dans Montréal inclusive doivent avoir une **portée métropolitaine** ou une **portée locale hors des territoires d'inclusion prioritaires**, qui font l'objet d'un autre programme de subventions dédié du BINAM.

Ce programme finance des projets structurants et à fort impact social dans la communauté, suivant deux orientations thématiques de financement :

- **Rapprochement interculturel entre la société d'accueil et les personnes immigrantes;**
- **Lutte contre les discriminations et le racisme.**



3. Approche d'intervention

Les projets qui s'appuient sur une approche d'intervention « par et pour » seront privilégiés, ceux-ci doivent être soit :

- Portés par des organismes qui sont composés par des personnes immigrantes et/ou racisées; et/ou
- Impliquer les personnes immigrantes et/ou racisées de manière effective dans la conception (groupes de discussion, consultations ou concertation), la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets.

4. Objectifs de l'appel à projets

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans l'une ou les deux orientations thématiques et peuvent contribuer à l'atteinte d'un ou plusieurs des objectifs spécifiques suivants :

1. Favoriser le rapprochement interculturel

Objectifs :

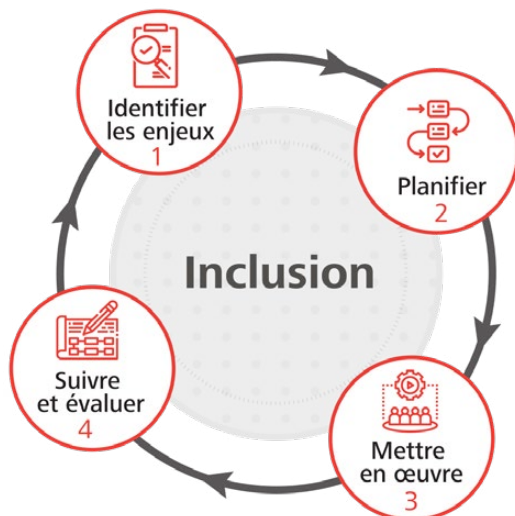
- Renforcer les compétences interculturelles, notamment en résolution de conflits, en médiation et communication interculturelle à l'échelle métropolitaine;
- Sensibiliser la société d'accueil montréalaise sur les enjeux de vivre-ensemble et de rapprochement avec les groupes ethnoculturels, en favorisant un leadership et la participation citoyenne des personnes immigrantes et racisées;
- Favoriser des occasions de rapprochement interculturel entre les personnes immigrantes, personnes racisées et la société d'accueil montréalaise, en tenant compte d'une approche intersectionnelle dans les milieux de vie et de travail;
- Stimuler le dialogue interculturel, en misant sur la participation citoyenne, entre les personnes immigrantes, personnes racisées et la population montréalaise par la création d'espaces de rencontres et de lieux de partage, et l'accès à des instances décisionnelles et consultatives, à l'échelle métropolitaine.

2. Lutter contre le racisme et les discriminations

Objectifs :

- Sensibiliser et outiller la société d'accueil, les organismes communautaires et les personnes immigrantes et racisées afin de prévenir les discriminations et le racisme;
- Sensibiliser et outiller les acteurs économiques à l'échelle métropolitaine afin de réduire les freins à l'intégration professionnelle des personnes immigrantes et racisées au sein des milieux de travail;
- Soutenir le leadership et la participation citoyenne des personnes immigrantes et racisées dans la lutte contre le racisme et les discriminations et mobiliser la société d'accueil à s'engager dans cette lutte;
- Favoriser la mise en place et l'adaptation des pratiques inclusives par et pour dans l'offre de service et dans les différentes instances décisionnelles et consultatives à l'échelle métropolitaine, afin de favoriser la participation et faire entendre la voix des personnes racisées et immigrantes.

5. Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ads+)



Afin de prévenir toute forme de discrimination, les organismes sont invités à appliquer l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) au moment de la conception et de la mise en œuvre de leur projet.

Cet outil d'analyse permet de prendre en compte les réalités et les besoins différenciés des personnes, qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme, et englobe également la notion d'intersectionnalité, considérant ainsi toutes les personnes qui peuvent subir d'autres formes de discrimination selon leur classe sociale, leur situation de handicap, leur âge, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, etc. Cette approche vise à reconnaître et à agir sur des exclusions qui peuvent se renforcer dans une situation donnée. Son application permet de réaliser les interventions les plus adéquates et inclusives possible.

Pour faciliter la compréhension et l'application de l'ADS+, la Ville de Montréal met à la disposition des organismes :

1. Le Guide d'introduction [ADS+ 101](#);
2. [Un outil facilitant l'application de l'ADS+](#) dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. Des questions simples y sont abordées.

Exemples de questions à se poser

Dans l'élaboration de vos activités, interrogez-vous sur la diversité et l'inclusion :

- Est-ce que votre projet s'adresse à une ou des catégories de personnes victimes de discrimination ?
- Quelles personnes participent à votre projet, lesquelles ne participent pas ou sont exclues ?
- Quelles sont les barrières à leur inclusion ?
- Qu'est-ce que votre organisation peut faire pour les inclure ?

Comme organisation :

- Avez-vous consulté des personnes visées par votre projet ? (personnes immigrantes, les personnes racisées, ainsi que d'autres groupes de manière intersectionnelle selon les orientations de votre projet : filles/ femmes, garçons/ hommes, personnes autochtones, personnes ayant des limitations fonctionnelles, physiques ou intellectuelles, personnes à faible revenu, etc.)
- Avez-vous consulté des groupes ou des personnes ayant une expertise sur les enjeux que vous abordez ?

6. Critères d'admissibilité

6.1 Organismes admissibles

- Être un organisme à but non lucratif¹ légalement constitué et dont les objets inscrits à sa charte sont compatibles avec les objectifs du Programme ou être une coopérative ne versant aucune ristourne et ne payant aucun intérêt sur les parts des membres;
- Être dirigé par un conseil de direction ou d'administration élu démocratiquement et formé majoritairement de personnes domiciliées à Montréal qui prêtent leur concours à l'organisme à titre bénévole;
- Tenir chaque année une assemblée générale;
- Être immatriculé au Registraire des entreprises du Québec et être en règle avec celui-ci;
- Détenir une expertise reconnue et une bonne connaissance des populations cibles et des problématiques visées par le projet;
- Être en activité depuis au moins deux ans;
- Avoir son siège au Québec et y réaliser la majorité de ses activités;
- Être en règle au Registre des lobbyistes pour les organismes assujettis à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011).

6.2 Organismes non admissibles

Les organismes suivants ne sont pas admissibles à une aide financière en vertu du Programme de subvention Montréal inclusive :

- Les établissements de santé, incluant les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS);
- Les établissements d'enseignement privés et publics;
- Les organismes paramunicipaux;
- Les associations et les partis politiques;
- Les entreprises individuelles;
- Les sociétés en nom collectif, en commandite ou par actions;
- Les coopératives ou les organismes constitués depuis moins de douze mois;
- Les ordres professionnels;
- Les organisations syndicales;
- Les associations à caractère religieux;
- Les organismes à but non lucratif constitués pour servir les seuls intérêts particuliers de leurs membres;
- Tout autre organisme dont la mission ou les intérêts ne sont pas compatibles avec l'objectif du Programme;
- Les organismes inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

¹ Sont visés les organismes à but non lucratif constitués en vertu de la 3^e partie de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38) du Québec ou en vertu de la 2^e partie de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (LC 2009, chapitre 23) ou de la Loi sur les chambres de commerce (LRC 1985, chapitre B-6) si leur siège est au Québec et s'ils y réalisent la majorité de leurs activités. Les organismes ont l'obligation de se conformer à la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, administrée par le Registraire des entreprises du Québec.

6.2 Admissibilité des activités

Admissibles

- Les activités d'échanges, de médiation et de rapprochements interculturels entre Montréalaises et Montréalais de différentes origines;
- La conception et la mise en oeuvre d'outils de sensibilisation et de formation qui permettent de lutter contre la discrimination et le racisme ainsi que de renforcer les compétences interculturelles;
- Les projets de formation ou de sensibilisation visant à outiller les acteurs des milieux de vie et de travail à l'accueil et l'accompagnement des personnes immigrantes et des personnes racisées qui s'établissent dans la municipalité;
- Les projets de nature récréative, tant que ceux-ci sont encadrés, que les objectifs sont clairement identifiés au préalable et qu'ils sont réalisés dans le souci d'atteindre des objectifs durables en matière de pleine participation;
- Les projets qui encouragent des pratiques mobilisatrices en matière de relations interculturelles, la pleine participation des personnes immigrantes et des personnes racisées à la vie collective, en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques;
- Les projets qui font la promotion du rapprochement interculturel, de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques;
- Renforcement des capacités des intervenant.e.s dans les thématiques visées.
- Les projets qui visent uniquement la production et la diffusion de médias écrits et électroniques. Si ces moyens sont utilisés, ils doivent s'avérer indispensables à l'atteinte des objectifs des projets, et la portion finançable ne doit pas dépasser 15 % du montant total demandé.

Non admissibles

- Projets en employabilité (services individuels auprès des personnes en recherche d'emploi et services directs aux entreprises);
- Les services individuels aux personnes immigrantes;
- La francisation des personnes immigrantes;
- L'accompagnement individuel des personnes immigrantes;
- Le jumelage;
- Le soutien psychosocial;
- Le financement à la mission des organismes;
- La réalisation d'études (sauf si c'est à l'étape de la consultation des personnes ciblées par le projet);
- Tout autre sujet qui se rapproche trop de la mission d'autres ministères;
- Projets s'adressant exclusivement aux demandeurs d'asile et aux personnes sans statut, en concordance avec les critères du PAC.

6.3 Admissibilité des dépenses

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la réalisation du projet pour lequel l'aide financière est octroyée et qui sont exclusivement effectuées à cette fin, notamment :

- La proportion de salaires² du personnel, y compris les avantages sociaux³ associés exclusivement au temps consacré par une employée ou un employé ou par une ressource embauchée pour la réalisation du projet;
- Les honoraires⁴ liés au projet;
- L'achat ou la location d'équipement exclusivement consacré à la réalisation du projet ou un montant du coût d'achat ou de location proportionnel à l'utilisation de l'équipement pour la réalisation du projet;
- La location de locaux exclusivement consacrés à la réalisation du projet ou un montant du coût de location proportionnel à l'utilisation des locaux pour la réalisation du projet;
- L'achat de matériel (exemple : papeterie, fournitures de bureau) indispensable à la réalisation du projet;
- Les frais de promotion et de communication, tels que la conception et l'impression d'affiches ou de dépliants, liés aux activités offertes par l'Organisme;
- Les frais de déplacement au Québec directement liés à la réalisation du projet et conformément aux barèmes en vigueur énoncés dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec fixés par le Secrétariat du Conseil du trésor pour les frais remboursables aux fonctionnaires lors d'un déplacement et les autres frais inhérents;
- Les frais d'administration (jusqu'à concurrence de 10 % du total des dépenses admissibles énumérées ci-dessus).

Non admissibles

- Les dépenses allouées à la réalisation du projet antérieures au 1^{er} janvier 2022;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- Les ressources humaines ou autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire;
- Les demandes pour le soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires;
- Ne pas faire exécuter par d'autres acteurs, notamment en sous-traitance, une partie du projet prévu selon les modalités définies à la convention d'aide financière sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ville de Montréal.

2 Somme convenue à l'avance et payée périodiquement par un employeur ou une employeuse en contrepartie du travail accompli par une personne salariée.

3 Éléments de la rémunération dont bénéficie la personne salariée en sus de son salaire. Les avantages sociaux comprennent principalement les divers congés payés et les vacances.

4 Rémunération qui est versée à des personnes qui exercent une profession libérale ou à des travailleurs autonomes en échange de services professionnels. Les honoraires peuvent être calculés à l'heure, à la journée ou par séance de travail (ce qui, dans ce dernier cas, s'appelle les vacations), ou encore être établis en fonction d'un tarif officiel.

7. Modalités de financement

- Les contributions financières octroyées par la Ville de Montréal diffèrent en fonction de la portée des projets présentés. **Le budget annuel du projet proposé ne doit pas excéder 40% du budget annuel de fonctionnement de l'organisme.** De plus, le soutien financier est accordé pour un budget minimum de 100 000\$ par OBNL.
- Les projets peuvent débuter le 1^{er} janvier 2022 et doivent se terminer au plus tard le 31 mars 2024.
- Le soutien financier sera versé après l'approbation du projet par les instances décisionnelles de la Ville. Toutefois, les dépenses admissibles effectuées entre le 1^{er} janvier 2022 et la date d'approbation du projet pourront être couvertes.
- Il est fortement recommandé que les projets soumis fassent l'objet d'un maillage financier provenant d'autres sources de financement.

IMPORTANT !

Les projets se déroulant exclusivement dans les territoires d'inclusion prioritaire ne peuvent pas être subventionnés dans le cadre de cet appel à projet. Nous vous invitons à déposer votre projet dans l'appel à projets Territoires d'inclusion prioritaires.

8. Critères d'analyse

Toute demande de soutien financier fera l'objet d'une analyse par un comité de sélection à l'automne 2021. Cette analyse portera sur l'admissibilité, la pertinence, l'efficacité et l'efficacité du projet. S'il le juge opportun, le comité de sélection peut recommander une contribution financière différente de celle demandée par l'organisme.

Il est à noter que la Ville de Montréal travaille depuis deux ans à implanter l'ADS+ dans la planification de ses services, programmes et politiques. Consciente des défis que cela comporte, la Ville de Montréal en tiendra compte dans l'analyse des projets.

1. Capacité organisationnelle de l'organisme demandeur		Note
L'organisme détient une capacité organisationnelle confirmée et une saine gouvernance organisationnelle (rapport annuel, états financiers vérifiés, résolution du CA, lettres patentes)		/10
L'organisme possède une expertise dans le domaine d'intervention visé par le projet		/5
2. Pertinence et qualité du projet		
Pertinence de la problématique et/ou du contexte dans lequel s'inscrit le projet. Le projet répond clairement à une orientation thématique à une échelle métropolitaine		/10
– De quelle façon le projet est appuyé par des faits, répondant à une problématique observable à l'échelle locale et/ou métropolitaine ?		
– Est-ce qu'un lien étroit est établi entre la problématique et les besoins des populations ciblées ?		
Le projet s'appuie sur une analyse différenciée et intersectionnelle (ADS+) pour répondre aux problématiques de populations spécifiques		/5
– Est-ce que le projet tient compte de l'ADS+ (approche intersectionnelle), notamment à la phase de conception et de mise en œuvre du projet ?		
Activités offertes permettent de répondre aux objectifs		/5
– Dans quelle mesure les activités sont-elles adaptées au contexte (pandémie, etc.) ?		
– Dans quelle mesure les activités sont réalisables (ressources, moyens, temps)		
– Est-ce que les activités permettent d'atteindre les objectifs ?		
Pertinence des résultats attendus		/10
– Est-ce que les résultats permettent d'atteindre les objectifs ? (SMART : Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini)		
– Est-ce que le projet aura un impact à moyen terme sur la société d'accueil et la population immigrante ?		
– À la fin du projet, dans quelle mesure des changements tangibles sont observables ?		
3. Conception et planification du projet		
Le projet mettra en œuvre des pratiques ou des façons de faire novatrices		/5
– Dans quelle mesure les solutions proposées sont innovantes face à la problématique		
Le projet est conçu de manière à joindre efficacement la population ciblée, et ce à l'échelle métropolitaine ou locale.		/5
– Est-ce que des moyens sont ciblés pour rejoindre cette population ?		
Le budget proposé est équilibré et réaliste par rapport aux objectifs visés.		/10
– Les ressources humaines et le nombre d'heures allouées au projet sont réalistes		
– Les dépenses associées à chacune des activités sont-elles réalistes ?		
Échéancier réaliste et conforme à la durée du financement.		/10
– Les activités sont bien réparties dans le temps		
– Le projet se termine avant mars 2024.		

4. Suivi et évaluation	
Pertinence des indicateurs proposés. – Des mesures d'évaluation avec des indicateurs et des cibles sont précisées et permettent de mesurer les résultats – Est-ce que des indicateurs d'impact permettent de mesurer l'atteinte des résultats ?	/5
Plan d'évaluation et outils d'évaluation – Les outils d'évaluation sont appropriés pour évaluer le projet – Les groupes visés par le projet sont rejoints – Les retombées des activités sont évaluées – L'outil d'évaluation sélectionné permet de démontrer que les objectifs du projet ont été atteints	/10
5. Partenariats	
Le projet s'appuie sur une approche par et pour : – Est-ce que le projet accorde une place importante au concept dit « par et pour », soit le projet est porté par un organisme qui est composé par des personnes immigrantes et/ou racisées? – Est-ce que le projet implique les groupes visés par le projet (personnes immigrantes, racisées ou société d'accueil, entre autres) de manière effective dans la conception (groupes de discussion, consultation, concertation), la mise en œuvre et l'évaluation du projet?	/5
Qualité et degré d'implication des partenaires dans le projet avec confirmation écrite ou autre. – Le partenariat est démontré dans le développement et la mise en place du projet, notamment pour une portée métropolitaine (pas seulement des lettres d'appuis).	/5
TOTAL	/100

9. Reddition de comptes

Une entente sera signée entre les parties pour formaliser les attentes liées au financement. De façon générale, seront attendus pour tous les projets :

- des rapports d'état d'avancement mi-annuel et le rapport final qui intègrent un rapport d'utilisation de l'aide financière et comprennent les résultats liés aux indicateurs, dont le nombre d'activités réalisées et de personnes jointes, conformément aux modalités définies dans la convention d'aide financière;
- une communication de tout enjeu compromettant la réalisation du projet tel que présenté dans la demande de soutien financier. De même, si des changements sont apportés au plan d'action proposé, ils doivent au préalable être validés par la Ville de Montréal.

10. Suivi et évaluation

Le BINAM s'appuie sur une démarche évaluative pour une saine gestion des fonds publics et une amélioration continue. Par conséquent, les projets sélectionnés pourraient être soumis à une évaluation indépendante. Les organismes devront consentir à y participer activement.

11. Soumission d'une demande

La date limite pour soumettre un projet est le 30 septembre 2021 à 17 h .

Les projets doivent être soumis sur la plateforme de gestion et suivi des subventions (GSS) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

Si vous n'avez pas de compte, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant.

[Cliquez ici pour accéder à la plateforme GSS](#)

Avant de s'inscrire et d'accéder à la plateforme GSS, l'organisme doit confirmer qu'il est reconnu comme fournisseur à la Ville de Montréal et que toutes ses informations sont à jour, y compris la demande d'adhésion au dépôt direct.

[Formulaire d'inscription au fichier des fournisseurs de la Ville](#)

[Formulaire de demande d'adhésion au mode de paiement électronique](#)

Information et documents demandés :

Concernant le PROJET

- Formulaire de demande de soutien financier en ligne complété sur [la plateforme GSS](#)
- Lettre(s) d'appui au projet (un atout)
- Lettre(s) confirmant l'implication financière de partenaires au projet
- Être enregistré au fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal
- Budget détaillé annexé (facultatif)
- Plan d'évaluation annexé.

Concernant l'OBNL

- La résolution du conseil d'administration appuyant la demande et désignant le signataire de la convention d'aide financière qui sera conclue avec la Ville de Montréal, dûment signée et datée par une ou un membre du conseil d'administration;

- La déclaration à jour au Registraire des entreprises du Québec;
- La charte (Lettres patentes) de l'OBNL ou de la coopérative incluant la date de son adoption;
- Le rapport d'activité ou le rapport annuel du dernier exercice financier complété, témoignant de l'accomplissement de la mission, des services offerts et des activités ou des projets réalisés, adoptés par le conseil d'administration et présentés à l'assemblée générale annuelle des membres;
- Le rapport financier du dernier exercice financier complété, adopté par le conseil d'administration, et dûment signé par un administrateur ou une administratrice;
- Assurance responsabilité civile (dans le cas où les activités se déroulent dans un espace appartenant à la Ville de Montréal);
- Tout autre document jugé pertinent aux fins de l'analyse de la demande (plan d'action avec des objectifs, des moyens, des indicateurs, etc.).

Dates pour le dépôt de projet

Le dépôt des projets sur la plateforme GSS sera possible à partir du **1^{er} juin 2021, à 8 h** et ce, jusqu'au **30 septembre 2021, 17 h**.

12. Offre de soutien et d'accompagnement

12.1 Boîte à outils

Afin de permettre aux organisations d'avoir accès à l'ensemble des informations en lien avec l'appel à projets, une boîte à outils est offerte et mise en ligne sur la plateforme Montréal.ca (voir point 14 du guide)

12.2 Séances d'information générale

Cette rencontre vous permettra d'obtenir de l'information sur le soutien financier accordé par la Ville, dans le cadre du fonds de la Ville conjoint à l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI-Ville 2021-24).

Deux séances d'information sont prévues, veuillez vous inscrire via Eventbrite.

[Le jeudi 17 juin de 13 h 00 à 14 h 30](#)

[Le mardi 17 août de 9 h 30 à 11 h 00](#)

Ces deux séances d'information de 1 h 30 seront organisées en juin et en août 2021. **Ces séances entièrement facultatives visent à informer sur les objectifs de l'appel à projets.** Ces séances seront enregistrées afin d'être partagées au plus grand nombre d'organisations possibles. Les organisations souhaitant y participer pourront réserver une place sur **Eventbrite**. Une modération des interventions et des commentaires sera faite afin de faciliter les échanges. L'enregistrement de la rencontre sera disponible sur la plateforme Montreal.ca

Concrètement, chaque séance permettra de :

- Présenter les résultats escomptés du programme et les orientations thématiques;
- Présenter les critères d'admissibilité, en phase avec les balises de financement du PAC (MIFI), ainsi que les critères de sélection du programme Montréal inclusive;
- Différencier les objectifs et orientations entre les programmes Montréal inclusive et Territoire d'inclusion prioritaires;
- Présenter l'approche ADS+ et la plateforme GSS;
- Présenter les grandes étapes de l'appel à projets et le parcours d'accompagnement et de soutien;

12.3 Cliniques personnalisées Phase de développement de projet

La Ville vous offre la possibilité de consulter avec un.e conseiller.ère du BINAM pour répondre à vos questions de façon personnalisée sur le développement de projets potentiels.

Deux cliniques personnalisées se dérouleront aux moments indiqués ci-dessous. **Ces cliniques entièrement facultatives visent à répondre à vos questions de façon personnalisée sur le développement projets potentiels (sans toutefois pouvoir garantir leur sélection).** Chaque organisation participante bénéficiera d'une consultation de 30 minutes avec un.e conseiller.ère du BINAM. La confirmation de votre plage horaire se fera à la suite de votre inscription par Eventbrite

[le mercredi 7 juillet entre 9 h 00 et 12 h 00](#)

[le jeudi 24 août entre 9 h 00 et 12 h 00](#)

12.4 Webinaires sur les aspects techniques du dépôt

Deux webinaires permettront d'aborder **des éléments plus techniques** en lien avec le processus d'appel à projets 2021-2024. Considérant les mesures sanitaires, ces webinaires prendront la forme de rencontres Google Meet enregistrées.

[Webinaire sur l'outil budgétaire](#)

- Jeudi 19 août 2021 de 10 h 30 à 11 h 30.

[Webinaire Q&R sur la plateforme GSS](#)

- Mercredi le 8 septembre 2021 de 13 h 30 à 15 h.

Le Service de la diversité et l'inclusion sociale offrira une session questions et réponses virtuel sur la plateforme de gestion et suivi des subventions (GSS) afin d'aborder les éléments techniques en lien avec les demandes de soutien financier.

Les inscriptions seront faites par Eventbrite.

13. Information

Pour toute demande d'aide technique en lien avec la plateforme [GSS : gss@montreal.ca](mailto:gss@montreal.ca)

Pour toute demande en lien avec l'appel de projets : binam@montreal.ca

14. Boîte à outils

Outils de gestion de projets

- [Questions et réponses de l'appel à projets Montréal Inclusive et Territoires d'inclusion prioritaires](#)
- [Liste d'indicateurs de projets](#)
- [Guide sur l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle \(ADS+\)](#)
- [Aide-mémoire ADS+ dans le cycle de projet de Relais-femmes](#)
- [Budget détaillé](#)
- [Plan d'évaluation](#)
- [Lexique](#)

Information sur le système de Gestion des suivi des subventions (GSS)

- [Lien vers la plateforme Gestion et suivi des subventions \(GSS\)](#)
du Service de la Diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal
- [Guide pour le dépôt de projets dans la plateforme GSS](#)
- [Webinaire GSS](#)

Information administrative sur les processus de la Ville

- [Fichier des fournisseurs de la Ville](#)
- [Lien vers la demande d'adhésion au mode de paiement électronique](#)

Programme d'appui aux collectivités du MIFI

- [Programme d'appui aux collectivités \(PAC\) du Ministère de la Francisation, de l'intégration et de l'inclusion](#)

Montréal 

montreal.ca